

# CAHIER D'ACTEURS N°8

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

AOÛT 2020



## À propos de Ports de Normandie

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 6 000 emplois directs et indirects ( Etude INSEE 2016) / 410 M€ investis en Normandie entre 2007 et 2020 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables et 2 futures bases de maintenance / 2 millions de passagers transmanche par an / 7 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 150 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 600 nuitées / 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / Une offre de réparation navale complète

**Ports de Normandie** est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des Départements du Calvados, de la Manche et de la Seine Maritime ainsi que des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires.

Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur [portsdenormandie.fr](https://portsdenormandie.fr)

Ports de Normandie est un acteur institutionnel et économique, fournisseur d'espaces et d'infrastructures supports au développement industriel et logistique de l'éolien en mer en Normandie.

C  
O  
N  
T  
A  
C  
T

### Ports de Normandie

3 rue René Cassin

14 280 Saint Contest

Contact@portsdenormandie.fr

02 31 53 34 61

<https://www.portsdenormandie.fr/>

**Ports de Normandie est un Syndicat Mixte** issu de la fusion, début 2019, de Ports Normands Associés (Caen-Ouistreham et Cherbourg) et du Syndicat Mixte du port de Dieppe.

Il constitue **l'affirmation d'une priorité et d'une ambition collectives et politiques au service de la stratégie portuaire et maritime de la Normandie** en matière de plaisance, pêche, croisière, commerce, transmanche, réparation navale et Energies Marines Renouvelables (EMR).

**Autorité portuaire**, Ports de Normandie **gère et aménage le domaine portuaire, désigne les intervenants portuaires délégués/exploitants, garantit les accès nautiques et définit une politique de développement durable pour ses trois ports.**

Les mutations économiques et sociétales, la géopolitique, l'évolution des circuits logistiques qui en découle, impactent directement le volume et la nature des trafics maritimes. Pour s'adapter à cet environnement mouvant, **Ports de Normandie cherche à conforter les activités existantes et à identifier de nouvelles voies de développement.**

**A proximité des champs éoliens offshore et à quelques encablures des courants marins les plus puissants d'Europe, le syndicat mixte a saisi dès le début des années 2010, l'opportunité d'accueillir les Energies Marines Renouvelables (EMR), filière prometteuse en termes d'emplois, de diversification du tissu économique régional et d'activité portuaire.**

Plusieurs années plus tard, **Ports de Normandie**, ancré sur un linéaire côtier de plus de 600 km, est en passe de devenir **l'un des acteurs français majeurs du développement des EMR.**

## Ports de Normandie et les EMR : une histoire déjà longue et une ambition toujours intacte, au service d'un développement équilibré

Disposant d'installations idéalement positionnées à proximité des champs éoliens offshore et à quelques encablures des courants marins les plus puissants d'Europe, Ports de Normandie, syndicat mixte régional au service de son territoire, s'est très tôt intéressé aux Energies Marines Renouvelables dans le but de diversifier ses activités et de **tirer parti du potentiel énergétique et économique que constituent les EMR**. Plus de 100 M€ d'investissements ont été réalisés en ce sens notamment dans le port de Cherbourg mais aussi à Ouistreham et prochainement à Dieppe.

Cette stratégie, engagée depuis une dizaine d'années, porte ses fruits. Grâce à la complémentarité de ses trois sites portuaires, Ports de Normandie, permet de localiser en région les retombées de la filière au niveau :

- Industriel avec la création de l'usine de pales de GE/LM WIND POWER à Cherbourg
- Logistique à Cherbourg (Hub d'assemblage) et à Ouistreham et Dieppe (bases de maintenance)

**Un volume d'emplois significatifs, répartis le long de la côte normande, est en création.**

L'ambition de Ports de Normandie consiste, maintenant, à identifier des opportunités relais afin de **consolider voire accentuer la dynamique industrielle et logistique enclenchée**. Cette ambition est possible en positionnant Cherbourg comme port base pour de nouveaux champs éoliens en mer. L'infrastructure est prête, et le port dispose de tous les fondamentaux techniques nécessaires. Ports de Normandie considère donc que l'accueil des fonctions logistiques d'assemblage ou de maintenance pour de nouveau(x) parc(s) en Normandie **peut se réaliser sans investissement portuaire notable**. **Les futurs projets doivent donc minimiser, sur cet aspect, le recours aux deniers publics.**

**Cette ambition économique ne peut toutefois se réaliser au détriment des autres usagers portuaires et de la mer**, et en tout premier la pêche. Ports de Normandie formule donc le vœu d'une conciliation maximum entre l'éolien en mer et l'activité pêche et préconise des mesures de moindre impact, voire de nouveaux services.

**De même, sur le volet environnemental et paysager**, Ports de Normandie souhaite que la localisation du parc rende possible la **mutualisation des raccordements à terre comme en mer**, à travers la création de « hubs électriques ». Ceux-ci seront rendus possibles par une vision de long terme de la programmation des Energies Marines Renouvelables, par la standardisation des connexions, et enfin par l'anticipation de la capacité d'augmentation de la puissance de raccordement.



En gagnant 39ha sur la mer, Ports de Normandie dispose désormais à Cherbourg de 100 ha dédiés aux EMR, bordés par un quai lourd (15T/m<sup>2</sup>) de 320m de long



## A – Poursuivre et renforcer la dynamique industrielle et logistique enclenchée

Avec des vents forts, réguliers, et longée par le puissant courant du raz Blanchard, **la Normandie dispose d'atouts naturels exceptionnels pour le développement de projets liés aux Energies Marines Renouvelables**. Ainsi, avec 3 des 7 projets français de parcs éoliens en mer attribués, un parc éolien concerné par le présent débat, des projets de fermes hydroliennes, la Normandie peut revendiquer une place prépondérante au niveau français et européen.

Convaincu par les perspectives exceptionnelles de la filière Energies Marines Renouvelables, Ports de Normandie s'est très tôt positionné pour anticiper les besoins des industriels. Cette approche conjointe a permis de concevoir des infrastructures dédiées aux activités EMR. Elles sont aujourd'hui pour l'essentiel opérationnelles.

**100 M€ ont ainsi été investis entre 2013 et 2015, sur le port de Cherbourg afin d'en faire un port de référence dans le domaine des EMR**, capable de répondre à différents stades de la chaîne de valeur (production industrielle, logistique, maintenance). Un quai lourd spécifique a été créé et les surfaces portuaires étendues de 39 ha afin de capter tout le potentiel de la filière.

**6 M€ ont également été investis dans l'avant-port de Ouistreham** afin d'étendre la jetée Paul-Emile Victor pour recevoir la base de maintenance du parc de Courseulles sur mer. **EMF peut désormais réaliser sa base de maintenance et créer les équipements nécessaires à son exploitation**. Il est à noter que ce projet qui sert les EMR, a généré une réflexion globale sur l'usage de l'avant-port de Ouistreham. Elle débouche sur une réorganisation complète de cet espace au bénéfice des activités liées à la sécurité maritime, à la pêche et à la plaisance.

**Le port de Dieppe** a par ailleurs été retenu pour l'implantation de **la base de maintenance du champ éolien du Tréport**. **Un investissement de 8 M€ est prévu**.

Cette stratégie volontariste porte ses fruits :

- Sur le plan industriel, **GE/LM Wind Power** a créé à **Cherbourg**, une usine pour produire les **pales les plus longues du monde** (107m). 300 personnes ont déjà été recrutées, 250 nouveaux recrutements sont attendus à court terme.
- Sur le plan logistique, **Eolien Maritime France (EMF)**, consortium composé de EDF renouvelables, WPD, Enbridge et lauréat des parcs éoliens de Fécamp et Courseulles-sur-Mer, a choisi **Cherbourg** comme **hub d'assemblage pour la réalisation des champs de Fécamp et Courseulles**. La réalisation est prévue durant les années 2023 et 2024. Environ 300 emplois à durée déterminée pour réaliser ces chantiers sont prévus pendant leurs périodes de construction.
- 100 emplois de long terme sont également prévus à **Ouistreham** pour assurer la **maintenance du champ de Courseulles sur mer**, dont la durée de vie est d'environ 20 ans.
- **EMDT** souhaite implanter la **base de maintenance du parc du Tréport sur le port de Dieppe**. 100 emplois sont également prévus pour assurer la maintenance du champ du Tréport, dont la durée de vie est également d'environ 20 ans.



*L'usine LM Wind Power / GE Renewable située sur le port de Cherbourg, à proximité immédiate des quais  
©GE / LM Wind Power*



Le pari d'une mise à niveau des infrastructures pour accueillir la filière est en passe d'être gagné. **Grâce à la complémentarité de ses trois ports, Ports de Normandie permet de concrétiser en Normandie les retombées industrielles et logistiques par un volume d'emplois significatifs, répartis par ailleurs le long de la côte normande.**

Ports de Normandie, avec **Cherbourg** particulièrement, peut et souhaite consolider cet impact économique pour le territoire. Au cœur de la Manche, il constitue **un hub industriel et logistique idéal pour servir de nouveaux parcs éoliens en mer**. Grâce à ses accès nautiques, sa **réserve foncière** existante et ses **infrastructures spécifiques**, le port dispose de tous les atouts pour pérenniser, voire accroître, son potentiel industriel et logistique.

En 2024, LM Wind Power sera sur le point de livrer les 1 200 pales d'ores et déjà commandées pour des parcs américains et anglais. EMF aura également terminé le parc de Fécamp. Celui de Courseulles sera en cours d'achèvement.

**L'enjeu pour Ports de Normandie, et plus particulièrement le port de Cherbourg, consiste donc à identifier des relais d'activité pour l'après 2024, afin de pérenniser l'emploi industriel, mais surtout logistique du port. La localisation d'un ou plusieurs parcs en Normandie répond directement à cet enjeu.**

Par ailleurs, si l'objectif de Ports de Normandie est aussi de servir des parcs au-delà de la Normandie, et de diversifier ses marchés sur d'autres technologies (hydrolien, flottant...), **les savoir-faire acquis lors de la construction de parcs domestiques seront autant de références à valoriser pour positionner le port de Cherbourg sur des marchés plus éloignés.**

Ces références seront aussi **des arguments pour prétendre à d'autres types de trafics** : colis lourds ou encombrants qui constituent des trafics de niche à forte valeur ajoutée portuaire et territoriale.

Enfin, la localisation d'activités logistique et de maintenance de parcs éoliens à partir de Cherbourg sera également susceptible **d'impacter positivement des activités connexes** comme l'entretien et la réparation navale, activité pour laquelle le port dispose également d'équipements adaptés (travelift, synchrolift), appuyés par des compétences locales solides.

**Ports de Normandie souhaite donc que la décision de réalisation de futurs parcs en Normandie prenne en considération l'impact économique territorial et notamment la préservation voire le renforcement du tissu économique constitué grâce aux premiers appels d'offre éolien en mer lancé par l'Etat. Il serait regrettable qu'après avoir provoqué des implantations industrielles et logistiques toujours difficiles à obtenir, l'absence de nouveau(x) parc(s) entraîne le risque d'un délitement du tissu économique en cours de constitution, avec ses conséquences négatives sur l'emploi.**



## B – Minimiser le recours aux deniers publics

Les surfaces et équipements très spécifiques dédiés à la fonction hub d'assemblage seront disponibles à partir de 2025, pour recevoir les composants des éoliennes préalablement à la construction d'un ou plusieurs champs supplémentaires.

Deux parcs auront été réalisés, les infrastructures et équipements du port éprouvés, les process validés, et beaucoup d'expérience acquise. La logistique qui pourra prendre appui sur le port de Cherbourg, sera d'autant « dérisquée » et les inconnues et coûts qui y sont associés, amoindris.

Par ailleurs, l'implantation d'un nouveau parc éolien en mer en Normandie, a fortiori à proximité du port, ne nécessitera pas ou peu d'investissements à réaliser. Le cas échéant, le port sera en capacité d'adapter à moindre coût ses infrastructures pour faire face à l'accroissement constant de la taille et du poids des composants.

Enfin, compte tenu des infrastructures en place, le port de Cherbourg dispose aussi de la faculté d'adapter à moindre frais l'équipement portuaire nécessaire à l'accueil d'une base de maintenance qui pourrait se situer au niveau de la darse des Mielles. Celle-ci présente tous les prérequis nécessaires :

- Zone abritée accessible à toute heure pour les navires de maintenance
- Possibilité de stationnement des navires
- Capacité foncière pour l'implantation d'un petit bâtiment d'exploitation
- Présence de nombreux services portuaires (sécurité et sûreté portuaire, remorquage, hydrocarbure, entretien/réparation navale...)

Ports de Normandie peut également aménager le port avec l'objectif de mutualiser certaines fonctions. Ainsi, Ports de Normandie peut faire en sorte qu'une partie des équipements, notamment les pontons nécessaires à l'amarrage des navires de servitudes (remorqueurs, Crew Transfer Vessel...), de cette base de maintenance, soient mutualisés avec d'autres activités de la filière EMR et notamment l'hydrolien.

Ports de Normandie souligne enfin que la proximité d'un port d'assemblage minimisera le coût de réalisation du parc éolien, grâce à une logistique raccourcie. Il en va de même pour la phase d'exploitation où la dépose à terre, pour réparation, des sous-ensembles les plus conséquents sera d'autant moins onéreuse (coût de transfert, taux de charge de l'éolienne) que le parc se situe à proximité d'un port en capacité de recevoir ces composants.

Ports de Normandie souhaite donc que le choix de localisation du futur parc prenne en considération le besoin en infrastructure portuaire, et revendique que ce choix favorise les projets qui ne multiplient pas les besoins en nouvelles infrastructures, ou à tout le moins ceux qui minimisent le besoin en fonds publics.



*Essai de transfert de la plus grande pale du monde, l'Haliade X (107m), sur le quai lourd (15T/m<sup>2</sup>) du port de Cherbourg  
©Ports de normandie*



## C – Assurer la cohabitation la plus harmonieuse entre les activités en mer

La mer doit demeurer un espace partagé et non privatisable. **Ports de Normandie, qui accueille des activités maritimes variées, dont celle de la pêche formule le vœu d’une conciliation maximum entre l’éolien en mer et l’activité pêche.**

Cette conciliation est indispensable à un fonctionnement équilibré et diversifié de ses ports. Dieppe, Cherbourg et, dans une moindre mesure Ouistreham, accueillent, en effet, **une activité pêche importante pour le territoire** (accueil de flottes, première mise sur le marché à travers les Halles à marée, industrie de transformation des produits de la mer...). Cette activité structure la filière régionale et génère selon l’INSEE à l’échelle de Ports de Normandie **environ 650 emplois** (pêche, mareyage, réparation navale, administration...). **La filière EMR a vocation à enrichir le tissu socio-économique local et ne doit pas avoir pour conséquence, d’asphyxier en parallèle d’autres filières maritimes, dont la pêche, qui aura, par ailleurs, le défi du Brexit à relever.**

Ports de Normandie souhaite donc que le choix de localisation du futur parc soit de moindre impact pour les activités maritimes et en premier lieu la pêche. A ce titre, **Ports de Normandie recommande** que :

- La **zone d’implantation** du parc éolien se situe **dans une zone de moindre pêche.**
- **L’emprise soit diminuée grâce aux évolutions technologiques** et en premier lieu la puissance des turbines.
- Le **parc reste accessible aux arts trainants.**
- Les secteurs qui seraient impossibles à pêcher soient transformés en **réserves scientifiquement surveillées.**
- La localisation permette la **mutualisation des raccordements afin de minimiser les longueurs de câbles**, qui constituent des obstacles et des dangers pour la pêche.

Par ailleurs, Ports de Normandie considère que le débouché naturel et ultime de la filière EMR est constitué par la transformation de l’énergie « bleue » en hydrogène. Le port de Cherbourg, qui accueillera prochainement une station routière hydrogène reste très ouvert sur la **possibilité d’utiliser ses terre-pleins comme lieu de transformation et de distribution de l’énergie produite en mer en hydrogène, afin de fournir au secteur maritime et notamment de la pêche un carburant d’avenir, propre et économique.**



*La pêche, une activité identitaire de la Normandie, présente dans les 3 sites de Ports de Normandie.  
©Actamedia*



## D – Soigner l'intégration paysagère

Sur le volet environnemental et paysager, Ports de Normandie exprime le vœu que la localisation du parc rende possible la mutualisation des raccordements à travers un « hub électrique » des parcs existants, avec les futurs parcs qu'ils soient éoliens ou hydroliens. Ce schéma sera rendu possible par la standardisation des connexions et par l'anticipation de la capacité d'augmentation de la puissance de raccordement.

Ports de Normandie recommande également une **intégration paysagère soignée des atterrages et l'usage de lignes enfouies le long des voies départementales pour les tracés terrestres**. En cohérence avec la recommandation précédente, Ports de Normandie demande que les dimensionnements des raccordements terrestres soient adaptés afin que des extensions ou additions de parcs soient possibles ultérieurement.

Si Ports de Normandie est demandeur d'accueillir sur son domaine la filière Hydrogène, il considère, par ailleurs, que la **mise en œuvre de prototypes de production d'hydrogène localisés à terre, proches des postes de transformation électrique** constituerait un dispositif complémentaire adapté.

L'ensemble de ces recommandations nécessite une forte anticipation et en conséquence de la part de l'Etat, **une vision de long terme de la programmation des Energies Marines Renouvelables**.



## Ports de Normandie et les EMR en images



*La plus grande pale du monde (107m) est construite à Cherbourg par GE / LM Wind Power  
©GE / LM Wind Power*



*Vue 3D de l'organisation possible des EMR sur le port de Cherbourg  
©Ports de Normandie*



## Ports de Normandie et les EMR en images (suite)



*Vue 3D du réaménagement de l'avant-port de Ouistreham en lien avec la réalisation de la base de maintenance du champ éolien de Courseulles sur mer  
©Ports de Normandie*

